

Nivelles, le 9 novembre 2020

Monsieur Léon WALRY
Bourgmestre
Maison communale
Rue De Brombais, 2
1315 INCOURT

Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous informons que notre Assemblée générale ordinaire du deuxième semestre se tiendra, compte tenu de la crise sanitaire, uniquement sous forme virtuelle:

le mercredi 16 décembre 2020 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

1. Composition de l'assemblée
2. Modifications de la composition du Conseil d'administration
3. Évaluation 2020 du Plan stratégique 2020-2022
4. Association de Braine-le-Comte
5. Smart Energy Invest II - prise de participation
6. Démarrage de la collecte des P+MC
7. Questions des associés au Conseil d'administration
8. Approbation du procès-verbal de séance

Nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite par l'article 1523-23 §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation de procéder endéans les 48 heures de la réception de la présente convocation à son affichage.

La documentation relative à la séance est disponible par voie électronique via le lien:
<https://www.inbw.be/assemblee-generale>.

Nous prions votre Conseil communal à se prononcer sur la teneur des points de l'ordre du jour. A cette fin, nous envoyons par voie électronique au Directeur général un projet de délibération à nous transmettre avant l'Assemblée générale (par courriel à l'adresse direction@inbw.be).

Compte tenu de l'organisation particulière de cette Assemblée, nous insistons sur le mandat impératif impliquant la nécessité de prise de décision préalable en conseil communal sur tous les points à l'ordre du jour. La décision du Conseil communal indiquera clairement les votes, et le mandat impératif. L'absence de délibération du Conseil communal emportera l'abstention d'office sur tous les points, les délégués connectés n'ayant pas de droit de vote libre pour cette séance.

Exceptionnellement, cette séance se tiendra uniquement sous forme virtuelle sous les modalités suivantes :

- avant la séance : possibilité d'introduire des questions écrites par courriel à direction@inbw.be,
- pendant la séance : il sera possible pour tout mandataire / citoyen via des liens mis à disposition sur le site www.inbw.be/assemblee-generale au plus tard 24h avant la séance :
 - de suivre la réunion en direct sous forme statique sans connexion ni interaction,
 - de se connecter à la vidéoconférence,
 - d'introduire des questions par *chat* durant la séance, auxquelles il sera si possible répondu oralement en séance.

Conformément à l'article 10 de nos statuts sociaux, nous convoquons nous-mêmes nos délégués.

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration habituelle, et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de notre plus parfaite considération.



Christophe Dister
Président du Conseil d'administration